



# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 10 Octobre 2023 à 18h00

## Procès-Verbal N° 625

Président : M. Mallet  
Présents : M Mallet ; M Montmayeur

### REUNIONS AVANT SAISON DE JEUNES

La commission remercie tous les éducateurs présents aux réunions de début de saison pour les catégories U17 et U15

### RECIDIVE CLUBS

#### Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJA VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 décembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
RIVES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
RO-CLAIX

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club  
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
FC2A

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
DOMARIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
11 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
GP JEUNES BALMES LAUZES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
18 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SEYSSINET

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
C.S VOREPPE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
BOURGOIN JALLIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
LCA Foot 38

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
30 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
JARRIE CHAMP

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
30 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJA VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
06 JUIN 2024**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

NIVOLAS ; DOMENE ; AJA VILLENEUVE ; LCA FOOT 38 ; ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du  
30 Juin 2024**

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

**Listes reçues et validées**

Artas ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bizannes ;  
Bouvesse ; Charvieu ; Corbelin ; Cremieu ; Creys Morestel ; Deux Rochers ; Dolomieu ;  
Domène ; E.C.B.F ; Gières ; Goncelin ; La Batie Divisin ; la Cote St André ; La Murette ; Lauzes ;  
LCA Foot 38 ; Liers ; Mahorais Grenoble ; Manival ; MOS3R ; Meribel les Echelles ; Nivolas ;  
Notre Dame de Mesage ; O.N.D ; Pays Voironnais ; Pierre Chatel ; Pont de Claix ; Reventin ;  
Rives ; Ruy Montceau ; Saint Antoine ; Saint Cassien ; Saint Etienne de Crossey ; Saint Geoire  
en Valdaine ; Saint Georges de Commiers ; Saint Hilaire de la Cote ; saint Joseph de  
Rivière ; Saint Lattier ; Saint Marcellin ; Saint martin Uriage ; Saint Paul de Varcès ;  
Seyssins ; Seyssuel Sud Isère ; Sure ; Tour St Clair ; Tullins ; Tunisiens de SMH ; Turcs de  
Grenoble ; UniFoot ; U.O.P ; USVO ; Vallée de la Gresse ; Velanne ; VerSau ; vinay ; Virieu  
Valondras ; Voreppe ; Vourey Sp

**Listes reçues mais NON validées**

Vareze ; Tignieu